



**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
CONDITIONS DE DIPLOME PERMETTANT LE DETACHEMENT**

(Référence : Note de service du 31-10-2023 BOEN du 23-11-2023)

		Corps d'accueil				
		PLP	Professeurs certifiés	Professeurs d'EPS	CPE	PSYEN
Corps d'origine	Personnels enseignants, d'éducation et PsyEn titulaires relevant du ministère de l'éducation nationale	<p>Pour l'enseignement général : licence</p> <p>Pour les spécialités professionnelles : diplôme de niveau 5 (Bac + 2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée</p>	Licence ou équivalent + qualifications	Licence Staps ou équivalent + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme	<p>Licence ou équivalent</p> <p>Aucune condition de titre ou diplôme n'est exigée pour les professeurs de lycée professionnel</p>	Licence de psychologie+ Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990
	Autres fonctionnaires titulaires de catégorie A	<p>Pour l'enseignement général : Master 2</p> <p>Pour les spécialités Professionnelles : diplôme de niveau 5 (Bac +2) + 5 ans d'expérience professionnelle dans la discipline concernée</p>	Master 2 ou équivalent	Master 2 + licence Staps + qualifications en sauvetage aquatique et en secourisme	Master 2 ou équivalent	Licence de psychologie+ Master 2 de psychologie comportant un stage professionnel de 500 heures (14 semaines) ou diplôme dont la liste figure dans le décret n°90-255 du 22 mars 1990

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

NOTICE DE CANDIDATURE à:

- une adaptation de poste**
- une reconversion disciplinaire**

Direction des ressources Humaines	(à retourner S/C du chef d'établissement, au secrétariat de la DRH : ce.drh@ac-grenoble.fr au plus tard le 31 janvier 2024)
--	--

- NOM, Prénom :Date de naissance.....
- CORPS :
- Discipline ou fonction actuelle :
- Spécialité envisagée dans le cadre d'une adaptation au poste :
- ou**
- Discipline envisagée dans le cadre d'une reconversion :
- Etablissement d'affectation ou de rattachement pour les TZR :
.....
- Adresse personnelle :
.....
.....
- Téléphone :Courriel :
- Position d'activité (activité, détachement, disponibilité, CLM, CLD) : •
Souhaits d'affectation en cas d'entrée dans le protocole (communes ou groupements de communes) :
1)
2)
3)
4)
5)

Pièces à joindre impérativement :

- une lettre de motivation (deux pages max dactylographiées) ;
- un curriculum vitae détaillé (possibilité de s'aider du modèle édité sur I-prof)
- une copie des diplômes universitaires ou post-baccalauréat

**ANNEE SCOLAIRE 2024-2025
AVIS DE POURSUITE
SECONDE ANNEE DU PROTOCOLE DE RECONVERSION**

Direction des ressources humaines	(à retourner S/C du chef d'établissement, à ce.drh@ac-grenoble.fr pour le 1 ^{er} avril, délai de rigueur)
--	--

- NOM, Prénom :Date de naissance.....
- CORPS :
- Discipline ou fonction actuelle :

Souhaite entrer en seconde année du protocole de reconversion au cours de l'année scolaire 2024/2025.

Ne souhaite pas entrer en seconde année du protocole de reconversion au cours de l'année scolaire 2024/2025

Avis motivé et signature du chef d'établissement : (évaluation de la pertinence pédagogique et professionnelle – De la capacité à s'adapter, à tenir la pression du changement....)

Avis motivé et signature de l'inspecteur de la discipline d'accueil (recueil par les services de la DRH) :



**DEMANDE DE CHANGEMENT DE DISCIPLINE
(à adresser à la DPE1 pour les certifiés et agrégés et à la DPE3 pour les PLP)**

Nom : Prénom :

Grade : Echelon :

Discipline d'origine :

Discipline d'affectation actuelle :

Etablissement d'affectation 2023-2024 :

.....
.....

Etudes et diplômes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Expériences pédagogiques dans la discipline souhaitée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Formations suivies en relation avec la discipline souhaitée :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....



Demande à effectuer un changement de discipline et à devenir enseignant de

.....
.....
.....

Atteste avoir été informé du caractère officiel de ce changement et du fait que je m'engageais à participer au mouvement intra-académique dans la nouvelle discipline.

Le retour à la discipline d'origine impliquera obligatoirement la mise en œuvre de la procédure de changement de discipline.

Fait à le

Signature

Avis de l'IA-IPR ou de l'IA-IEN de la discipline d'origine (*)

Avis de l'IA-IPR ou de l'IA-IEN de la discipline demandée (*)

Fait à
Le
Signature

Fait à
Le
Signature

Avis du recteur :

Favorable

Défavorable

(*) copie de votre avis sera transmis à l'intéressé(e)



ANNEE SCOLAIRE 2024 -2025
CALENDRIER RETENU POUR L'INSTRUCTION DES DEMANDES
D'ADAPTATION ET DE RECONVERSION

Calendrier	Phase d'instruction des candidatures
31 janvier 2024	Date limite de dépôt des candidatures pour l'entrée dans les protocoles d'adaptation ou de reconversion
Février 2024	Transmission des dossiers aux corps d'inspection des disciplines d'origine et d'accueil Examen des candidatures par les services de la DRH et de la DPE, en fonction des besoins disciplinaires
1 ^{er} avril 2024	Date limite de notification des résultats aux candidats par le service de la DRH. Envoi sous couvert du chef d'établissement.
15 juin--25 juillet 2024	Affectation par la DPE sur un établissement des personnes entrant dans le protocole .
1 ^{er} septembre 2024	Entrée en première année de protocole d'adaptation ou de reconversion. Décharge horaire : temps en responsabilité et formation.
janvier 2025 (ajusté au calendrier ministériel)	<u>Pour les personnes qui souhaitent sortir du protocole au 01/09/2025 :</u> Demande de détachement pour les personnels souhaitant un changement de corps (procédure dématérialisée) Ou demande de changement de discipline (Annexe 4 à transmettre à la DPE au plus tard au 1 ^{er} avril) pour les 1 ^{ère} ou deuxième années demandant une affectation définitive dans la discipline d'accueil
1 ^{er} avril 2025	Date limite de remontée des avis des chefs d'établissement pour le passage en 2 ^{ème} année. (voir annexe 3). Une fois reçue, la DRH transmet l'annexe 3 partiellement remplie aux inspecteurs de la discipline d'accueil pour avis.
Avril 2025	Participation obligatoire au mouvement intra-académique (pour les changements de discipline) pour toutes celles et ceux qui sortent du protocole de reconversion au 1 ^{er} septembre 2025
Juin 2025	Notification aux personnels de la validation du protocole d'adaptation ou de l'avis sur la poursuite du protocole de reconversion.
Juillet 2025	Affectation par la DPE sur établissement des personnels qui entrent en détachement au 1 ^{er} septembre 2025 et de ceux qui entrent en 2 ^e année
1 ^{er} septembre 2025	Entrée en seconde année de protocole de reconversion. Temps plein en responsabilité.
Janvier 2026	Transmission à la DPE des demandes de changement de discipline ou de détachement ou d'intégration dans le nouveau corps (démarche individuelle faite par l'agent)
Avril 2026	Participation obligatoire au mouvement intra-académique (pour les demandes de changement de discipline de janvier 2026 et pour les demandes de détachement pour changement de corps réalisées en janvier 2025) pour toutes celles et ceux qui sortent du protocole de reconversion au 1 ^{er} septembre 2026